
Numéro de l'intervention: 135-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 31.03.2011
Déposée par: Näf-Piera (Muri, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 11.05.2011
Numéro de l'ACE 806/2011
Direction: TTE

Centrales nucléaires: information objective du Conseil-exécutif

En janvier 2011, le gouvernement bernois a exprimé ses doutes concernant l'énergie nucléaire, estimant que c'est une technologie du passé, à la fois dangereuse, coûteuse et inutile. A la différence de la majorité bourgeoise au Grand Conseil, le gouvernement rejette la construction d'une nouvelle centrale nucléaire sur le territoire cantonal. L'une des raisons principales de cette position, c'est que le risque d'une panne grave ne peut pas à son avis être infligé à la population. Le président du Grand Conseil a réagi en adressant au nom du Grand Conseil une lettre ouverte au gouvernement bernois, lui reprochant ce qu'il a appelé son mauvais style. Selon lui, le gouvernement fait preuve dans sa communication d'une absence totale d'objectivité et de réserve. L'UDC du canton de Berne affirme que la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer est clairement contrevenue à son devoir d'informer objectivement.

Les événements qui se sont produits au Japon ont eu pour résultat de modifier entièrement quelque mois après la votation le regard que l'on porte sur la sûreté de la centrale de Mühleberg. Au sujet de la lettre ouverte du président du Grand Conseil et de l'attitude du gouvernement, les questions suivantes se posent :

1. Le gouvernement bernois a-t-il reçu une nouvelle lettre de la part du président du Grand Conseil dans laquelle il revient sur son courrier du mois de janvier ?
2. Que pense le Conseil-exécutif de ses déclarations de janvier 2011 concernant les dangers de l'énergie nucléaire, en ce qui concerne plus particulièrement l'objectivité et l'impartialité ?



Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Le Conseil-exécutif n'a pas reçu d'autre lettre du président du Grand Conseil.

Point 2

En vue de la votation de février 2011, le Conseil-exécutif estimait devoir informer les citoyennes et les citoyens des risques et des dangers de l'énergie nucléaire. Vingt-cinq ans après Tchernobyl, le cas de Fukushima a une nouvelle fois montré au monde entier que l'hypothèse d'une catastrophe nucléaire majeure pouvait devenir réalité et entraîner des conséquences dramatiques. Le gouvernement déplore vivement qu'un tel événement doive survenir pour qu'une grande partie de la société prenne à nouveau conscience des dangers liés à l'atome. Il reste d'avis qu'il a communiqué de manière correcte et adéquate avant la votation.

Au Grand Conseil